

Je m'inscris aux épreuves d'admission

Uniquement pour les formations soumises à sélection
Hors PARCOURSUP (ES-ASS-EJE-ETS)

Je prends connaissance de l'ensemble des informations :

- ✓ règlement d'admission
- ✓ calendrier des épreuves
- ✓ FAQ (foire aux questions).

Etape

1

Où ?

Dans la rubrique « **Inscriptions** » → « **Dossiers d'inscription** » ou « **vous inscrire** »
Les documents se trouvent dans le carré droit

Pourquoi ?

Pour vérifier que vous pouvez justifier des prérequis, prendre connaissance des modalités des épreuves, des dates,...

La FAQ répondra également à un grand nombre de questions.

Je me préinscris (prévoir une imprimante !)

- je complète mon dossier en ligne
- je vérifie et valide (« **VALIDER** »)
- j'imprime ma fiche d'inscription (mentionnant mon numéro temporaire de candidat) et la liste des pièces à joindre

nb : l'attestation employeur est destinée uniquement aux candidats en situation d'emploi (cf règlement d'adm.)

Conseil : enregistrer la fiche d'inscription sur votre ordinateur

Etape

2

Où ?

Dans la rubrique « **dossiers d'inscription** », choisissez la formation ou dans « **vous former** », sur la fiche de la formation

Je m'inscris : j'envoie mon dossier complet à :

IRTS Nouvelle Aquitaine- service admissions + nom de la formation
9 avenue F. Rabelais – BP 39 – 33401 TALENCE cedex

**Conseil : n'attendez pas la date limite pour envoyer votre dossier !!
Les dossiers reçus moins de 15 jours avant la date limite seront traités moins vite.**

A noter :

- tout dossier incomplet sera renvoyé

Etape

3

Et ensuite ?

Je reçois un email de confirmation d'inscription et je serai convoqué(e) par courrier et par email pour les épreuves.

Attention ! Aucune annulation d'inscription ne sera prise en compte (sauf cas de force majeure)